

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-005-15751/24/BM

■ Attribution d'une subvention à la Délégation Provence Corse du CNRS pour l'organisation du "Printemps des Sciences des Technopôles" et du "Village des Sciences de l'environnement de L'Arbois" - Approbation d'une convention - MGDIS n°5906 83010

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Engagée aux côtés des principaux acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), la Métropole Aix-Marseille-Provence entend soutenir l'organisation d'événements qui contribuent à l'attractivité et au rayonnement du territoire ainsi que les actions de valorisation de la culture scientifique en cohérence avec les objectifs et priorités décrits au sein de documents stratégiques métropolitains et notamment l'Agenda du Développement Economique dont une version actualisée a été approuvée le 30 juin 2022 par délibération n°ECOR-001-12062/22/CM.

Depuis 2008, la Métropole soutient le Village des Sciences de l'Environnement de l'Arbois organisé au sein du Technopôle de l'Arbois dans le but de favoriser le partage de savoirs et les échanges entre les chercheurs et les citoyens, de valoriser le travail de la communauté scientifique et faciliter l'accès à une information scientifique de qualité.

Piloté par le CEREGE (CNRS) en partenariat avec le Technopôle de l'Arbois, l'Université Aix-Marseille, et l'Observatoire des Sciences de l'Univers Institut Pythéas, cet événement réunit des scientifiques de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (IMBE), de l'IRD, du CNRS, de l'INRAE, ainsi que le Parc National des Calanques, la Réserve Naturelle de la Sainte Victoire et le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence.

Pour sa 20^{ème} édition, le CEREGE souhaite poursuivre son action sur 2 temps forts, « le Printemps des Technopôles » le 18 avril et « le Village des Sciences » organisé pendant la « Fête de la science 2024 », le 5 et 10 octobre 2024, qui accueilleront plus de 1 500 personnes.

L'esprit de proposer cet événement en 2 temps, vient de la volonté d'offrir 2 dates permettant au plus grand nombre d'élèves de participer à ces rencontres avec le monde de la science et le monde économique et de créer ainsi un événement associant les technopôles métropolitains de l'Arbois et de Château-Gombert.

Les enjeux pédagogiques de ces animations sont d'éveiller les scolaires aux sciences de l'environnement et aux problématiques sociétales liées à l'environnement (changement climatique, risques sismiques, pollution des sols, acidification des océans, impact des nanoparticules, érosion de la biodiversité), de sensibiliser les jeunes à la démarche scientifique avec une approche non scolaire, en privilégiant le contact avec les scientifiques, les objets étudiés par les scientifiques et leur instrumentation in situ, de faire le lien entre science et innovation avec les entreprises des deux Technopôles, d'incarner la science et de sensibiliser à la transition environnementale.

- « Le Printemps des technopôles » qui se déroulera le 18 avril 2024 aux Technopôles de l'Arbois et de Château Gombert :

Cette deuxième édition portera sur les sciences expérimentales et de l'observation, impliquant les laboratoires, (chercheurs, ingénieurs et administratifs) et les entreprises innovantes des deux technopôles.

Deux laboratoires et des start-ups du Technopole de l'Arbois et quatre laboratoires du Technopole de Château Gombert ouvriront leurs portes.

Cette action cible principalement les collégiens et lycéens du territoire, la participation à cette journée est gratuite et sera clôturée par une conférence ouverte au grand public.

Pour la deuxième édition de cette action inter-technopole chacun de ces six laboratoires propose d'accueillir des classes pour une visite à la découverte de son univers de recherche.

Sur le Technopôle de l'Arbois :

- Des visites de laboratoires : le CEREGE, (Centre Européen de Recherche et d'Enseignement en Géosciences de l'Environnement), l'IMBE (Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale).
- Des visites de startups innovantes : l'objectif est de mobiliser 6 entreprises du Technopôle pour des visites : Hysilab, Novadem, Perspective (s), Sereny Sun, Neptech, A5 Science.
- Un speed dating pour échanger sur les métiers des sciences et de l'innovation avec des entreprises du Technopôle qui seront mobilisées (Biopooltech, Chargepoly, SP3H).
- En clôture de la journée une conférence grand public est prévue.

Sur le Technopôle de Château Gombert :

- Des visites de laboratoires : le LAM (Laboratoire d'Astrophysique de Marseille), le LMA (Laboratoire de Mécanique Acoustique), l'IRPHE (Institut de Recherche sur les Phénomènes Hors Equilibre) et l'IUSTI (Institut Universitaire des Systèmes Thermiques Industriels).
 - Des visites d'entreprises sur site sont également prévues.
- « Le Village des Sciences de l'Environnement de l'Arbois » organisé pendant la « fête de la science » le 5 et le 10 octobre 2024 » :

Le Village des Sciences de l'environnement de l'Arbois, labellisé pour la première fois en 2018, est une action unique parmi les Villages des Sciences français, qui se distingue par sa singularité :

- Une thématique focalisée sur les sciences de l'environnement et aux problématiques sociétales liées à l'environnement sur un campus dédié aux cleantech.
- Une mobilisation d'un très grand nombre de scientifiques (plus de 150 en moyenne).

Une première présentation d'ateliers scientifiques tenus par les chercheurs du CEREGE se déroulera, auprès d'un large public, le samedi 5 octobre 2024 à la Médiathèque de la Roque-d'Anthéron. Des conférences seront proposées sur les thèmes suivants : « L'eau au 21^{ème} siècle et révolution nécessaire » et « le phytoplancton : l'histoire des prairies océaniques » (entrée gratuite).

Dans un second temps, le jeudi 10 octobre 2024, les scolaires seront accueillis par les scientifiques sur le site de l'Arbois comme chaque année pour participer à des ateliers pédagogiques interactifs (une quarantaine) et des conférences.

Cette action permettra d'améliorer la visibilité internationale de nos filières en sciences de l'environnement, par la participation de chercheurs et de (post) doctorants (en moyenne une trentaine) de différents pays (Allemagne, Espagne, Maroc, Japon...) qui animent les ateliers et font bénéficier aux enfants de leur expérience acquise lors de leur parcours international tout en abordant la notion de collaboration scientifique internationale. L'internationalité touchera aussi les thèmes des ateliers : l'Afrique, l'illustration de la gestion de la pollution par des projets de développement durable en collaboration avec de nombreux pays, les carottages de sédiments dans tous les océans et la collection de météorites prélevées dans les déserts (Atacama, Antarctique).

Cette journée permet aux scolaires et au grand public de découvrir le travail des scientifiques du territoire, les métiers issus de la recherche et pour les jeunes de stimuler de l'intérêt pour la science, de la curiosité à l'égard des carrières scientifiques et de susciter ainsi des vocations.

Ces événements mettent en valeur non seulement les laboratoires mais également les synergies entre enseignements, étudiants internationaux, recherche, monde économique au travers d'entreprises et notamment des start-ups présentes sur les 2 technopôles métropolitains.

Le plan de financement de ces événements se présente de la façon suivante :

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subvention N-1	Subvention demandée	Budget prévisionnel co-financeurs	Montant proposé
Centre Européen de Recherche et d'Enseignement en Géosciences de l'Environnement (CEREGE, UMR 7330),	« Printemps des technopôles » et « Le Village des Sciences de l'Environnement de l'Arbois »	18 avril 2024 & 5 et 10 octobre 2024	N-1 : 9 000 €	10 000 € MGDIS n°5906	20 500 € Co financeurs : Région : 6 000 € Autres Fonds publics : 4 500 €	10 000 € Soit 48,78% du budget prévisionnel

Après instruction, il est proposé d'attribuer une subvention à la Délégation Provence Corse du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) d'un montant de 10 000 €, pour l'organisation des manifestations susvisées et d'approuver la convention afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau ou Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau ou Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt des événements « Le Printemps des Sciences des Technopôles » et « Village des Sciences de l'Environnement de l'Arbois » portés par la Délégation Provence Corse du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) en matière de promotion de l'activité et de la culture scientifiques et de valorisation des travaux de recherche ;
- Son action de sensibilisation du grand public à la culture scientifique et plus particulièrement du jeune public à la science, la curiosité à l'égard des carrières scientifiques, pouvant susciter des vocations ;

- L'intérêt de soutenir des événements organisés au sein de deux technopôles métropolitains qui mobilisent et valorisent l'ensemble de ses acteurs.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à la Délégation Provence Corse Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour l'organisation des événements « le Printemps des Technopôles » et « Village des Sciences de l'Environnement de l'Arbois » d'un montant total de 10 000 euros au titre de l'exercice 2024.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectif, ci-annexée conclue avec la Délégation Provence-Corse du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 657382.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE